

# Territorialisation des IME et SESSAD en Haute-Garonne

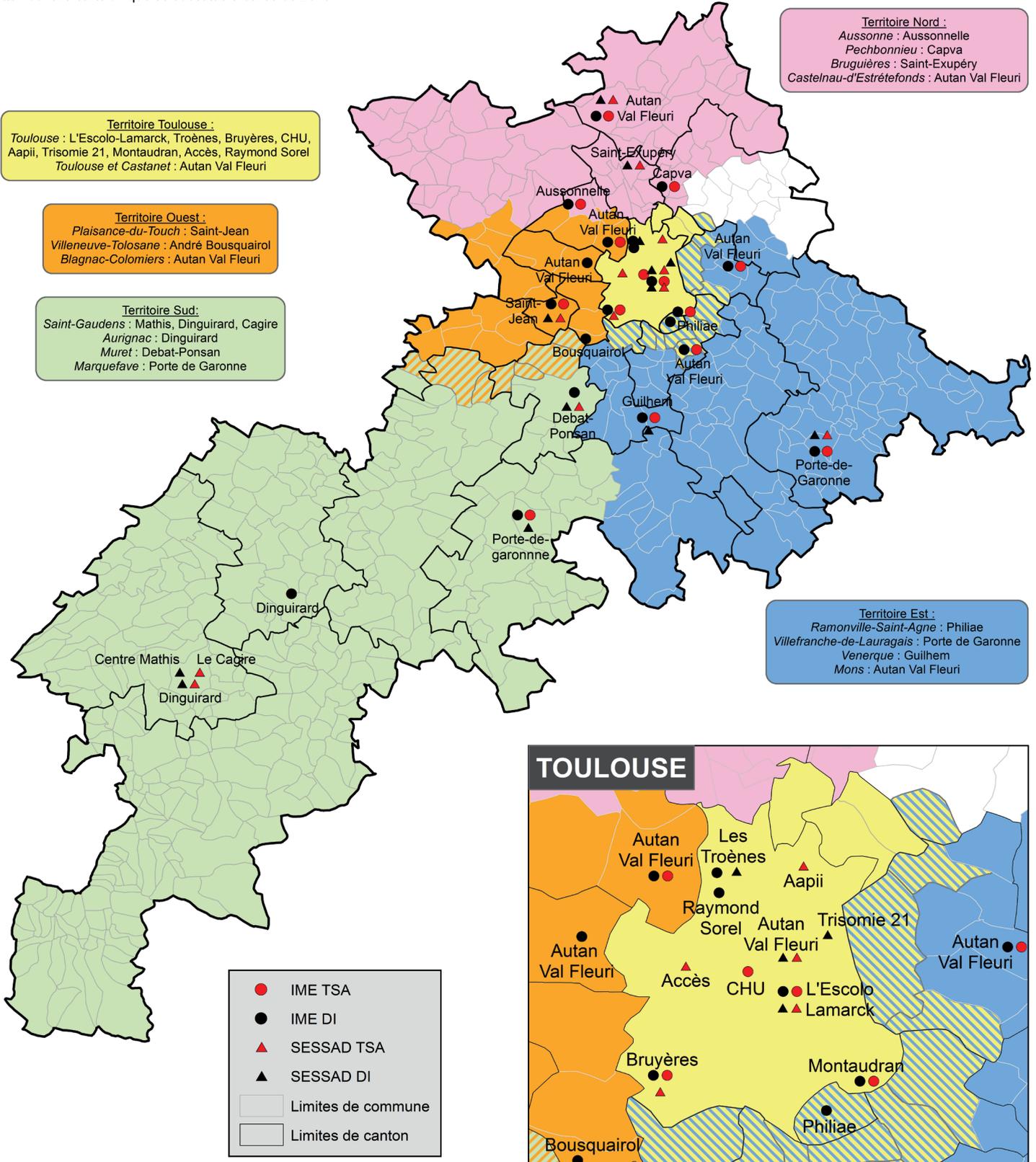
Cette carte délimite les zones d'intervention des **instituts médico-éducatifs (IME)** et des **services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)** pour les jeunes présentant une **Déficience Intellectuelle (DI)** associée ou non à des **Troubles du Spectre Autistique (TSA)**.

Son objectif est de répondre aux besoins de prise en charge de ces jeunes en favorisant l'accueil de proximité en fonction du lieu de domicile ou de scolarisation. La distance ou le temps de transport entre ce dernier et l'IME/SESSAD doit rester supportable pour le jeune.

Cette nouvelle carte, établie avec des représentants des IME et SESSAD, a été élaborée selon les principes suivants :

- disparition progressive de l'agrément « léger » en semi-internat/internat compte tenu du développement de l'inclusion en milieu ordinaire ;
- attribution des places TSA aux jeunes TSA nécessitant une prise en charge très spécifique liée aux troubles associés, troubles du comportement... avec possibilité de déroger à la territorialisation si nécessaire ;
- possibilité d'accueil de jeunes TSA sur des places non agréées ;
- chevauchement de zones d'intervention en limite de ces dernières ;
- admission possible dans un IME/SESSAD hors secteur : elle sera non prioritaire par rapport à celles du secteur ;
- engagement des établissements à organiser des commissions d'admission par territoire (fréquence à déterminer) ;
- adaptation de l'offre pour couvrir l'ensemble du territoire en IME et SESSAD DI/TSA. A noter qu'il existe encore une zone blanche dans le secteur Est.

Cette nouvelle carte unique se substitue à celles de 2015.



**Territoire Nord :**  
 Aussonne : Aussonnelle  
 Pechbonnieu : Capva  
 Bruguières : Saint-Exupéry  
 Castelnau-d'Estrétefonds : Autan Val Fleuri

**Territoire Toulouse :**  
 Toulouse : L'Escolo-Lamarck, Troènes, Bruyères, CHU, Aapii, Trisomie 21, Montaudran, Accès, Raymond Sorel  
 Toulouse et Castanet : Autan Val Fleuri

**Territoire Ouest :**  
 Plaisance-du-Touch : Saint-Jean  
 Villeneuve-Tolosane : André Bousquairol  
 Bagnac-Colomiers : Autan Val Fleuri

**Territoire Sud :**  
 Saint-Gaudens : Mathis, Dinguirard, Cagire  
 Aurignac : Dinguirard  
 Muret : Debat-Ponsan  
 Marquèfave : Porte de Garonne

**Territoire Est :**  
 Ramonville-Saint-Agne : Philiae  
 Villefranche-de-Lauragais : Porte de Garonne  
 Venerque : Guilhem  
 Mons : Autan Val Fleuri

●	IME TSA
●	IME DI
▲	SESSAD TSA
▲	SESSAD DI
□	Limites de commune
□	Limites de canton

